

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 4 juin 2008

L'APCM et la MNRA concluent un dispositif national de partenariat

Représentées par Alain Griset, président de l'APCM et Robert Goinaud, président de la MNRA, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et la Mutuelle des Artisans ont conclu un dispositif de partenariat d'une durée de trois ans visant à mettre en œuvre des actions communes de promotion et de développement de l'artisanat et de ses entreprises.

La convention a été signée le 4 juin à l'occasion de l'assemblée générale de l'APCM.

L'APCM et la MNRA engagent ainsi le rapprochement entre les deux réseaux. A ce titre, la MNRA apportera son soutien aux actions nationales pour lesquelles elle sera sollicitée et qui visent à mettre en valeur l'artisanat et les missions qu'exercent l'APCM et le réseau consulaire. Ces actions pourront notamment prendre la forme de participation aux colloques, salons, manifestations organisés par l'APCM, à la réalisation de supports d'information et de communication.

L'APCM s'engage, quant à elle, à promouvoir l'action de la MNRA en tant que partenaire privilégié de l'APCM auprès de ses différents publics et interlocuteurs. L'APCM communiquera sur l'implication de la MNRA au service de l'artisanat et valorisera l'action de cette dernière auprès des chambres de métiers et de l'artisanat.

Dans cette perspective, l'APCM et la MNRA ont formalisé par une convention spécifique, les conditions de mise en œuvre d'un partenariat décliné localement entre la MNRA et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. Les CMA qui s'engageront dans ce partenariat associeront la MNRA à différentes actions : participation à des actions d'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprises, permanence dans les établissements consulaires, diffusion d'informations.

Contact Presse

APCM : Elisabeth de Dieuleveult
responsable des relations avec la presse
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00
dieuleveult@apcm.fr

MNRA : Philippe Bollecker
secrétaire général
01 53 21 11 62
pbollecker@mnra.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

A propos de l'APCM

La première mission de l'Assemblée permanente des chambres de métiers est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen. L'APCM représente les chambres de métiers et de l'artisanat auprès des pouvoirs publics pour que leurs intérêts et ceux des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement. La « Première entreprise de France » compte 950 000 entreprises en janvier 2008, trois millions d'actifs et représente une création d'entreprise sur trois. Les 510 métiers recouvrent les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, des services et de la production. En Europe, 98% des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des PME (1 à 20 salariés). Les Chambres de métiers et de l'artisanat offrent 400 points d'accueil dans toute la France.

www.artisanat.fr

A propos de la MNRA

Créée en 1986 par les artisans, la MNRA est aujourd'hui la première mutuelle de retraite et de prévoyance exclusivement dédiée à l'artisanat. Avec 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA couvre l'ensemble des métiers du secteur et offre à ses professionnels, dirigeants d'entreprise, conjoints, salariés et retraités une gamme complète de produits d'épargne retraite et de prévoyance, ainsi qu'un conseil personnalisé, sur l'ensemble du territoire. Depuis sa création, la MNRA adhère à la Mutualité Française.

www.mnra.fr